



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 28/03/2025

ID : 081-218101632-20250319-2025_DEL04-DE

S²LO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 MARS 2025

2025 / 01 / 04

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 24
REPRESENTEES	: 09
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Jeudi 13 Mars 2025*

Date d'Affichage : *Jeudi 13 Mars 2025*

Secrétaire de Séance : *Elizabeth ORIVES*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

BARENS Janine par MARTIN Michel
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par LOUP Karine
MONNIER Laurent par MAUREL Agnès
CHABBERT Cécile par ALBERT Corine
LAFONT Stéphanie par ROUQUETTE Françoise
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde par PÉNÉLA Wilfried
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
IOUALALEN Valentin par AMALRIC André
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

Après avoir entendu l'exposé présenté par Monsieur Christophe ASSEMAT, Adjoint au Maire délégué aux affaires financières et par Monsieur le Maire,

Considérant les échanges intervenus entre les élus au cours de cet exposé,

PREND ACTE

- De la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2025,
- De l'existence du rapport ayant servi de base au Débat d'Orientation Budgétaire 2025, annexé ci-après.

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Elizabeth ORIVÈS

Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.